

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 102/2024

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE ET LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE POUR LA REPRESENTATION DE L'INTERCOMMUNALITE SUR LE SALON SIMI (10, 11, 12 DECEMBRE 2024)

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), et, notamment, sa compétence en matière de développement économique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire relative à la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération souhaite promouvoir ses disponibilités foncières et immobilières auprès des promoteurs et des investisseurs franciliens ;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, il est opportun que la Communauté d'Agglomération soit représentée au SIMI, principal salon francilien de l'immobilier d'entreprises ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la proposition du Département de Seine-et-Marne de faire participer la CAMVS sur un stand partagé avec les autres intercommunalités seine-et-marnaises, pour un montant de 3 600€ TTC ;

CONSIDÉRANT que le Département de Seine-et-Marne assure la logistique administrative et technique avec l'organisateur, ainsi que l'agencement du stand ;

DÉCIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, la convention de partenariat « SIMI 2024 » avec le Département de Seine-et-Marne (projet ci-annexé), ainsi que, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 30/09/2024

Accusé de réception

077-247700057-20240930-57077A-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication ou notification : 1 octobre 2024

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A circular official stamp of the Tribunal administratif de Melun is visible, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN' and 'LE PRÉSIDENT'.

Franck Vernin